



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**

30 mars 2023

## **PREAMBULE**

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités territoriales, de présenter brièvement et synthétiquement les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2023 a été voté le 30 mars 2023 par le Conseil Communautaire.

Le budget 2023 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

- Le contexte économique, marqué par une inflation très élevée, en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant.
- Les dépenses de personnel connaissent quant à elles une augmentation notable, suite à la hausse du point d'indice à l'été 2022 et aux conséquences, en année pleine, de certaines mesures prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.
- La stabilité des taux de fiscalité, afin de préserver la situation financière des contribuables.
- Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Malgré l'inflation subie, une volonté d'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement est recherchée afin de maintenir une épargne nette suffisante pour poursuivre les projets d'investissement de la collectivité.
- La mobilisation des subventions auprès des financeurs est recherchée chaque fois que possible.

## **1. BUDGET PRINCIPAL**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

### **1.1 La section de fonctionnement**

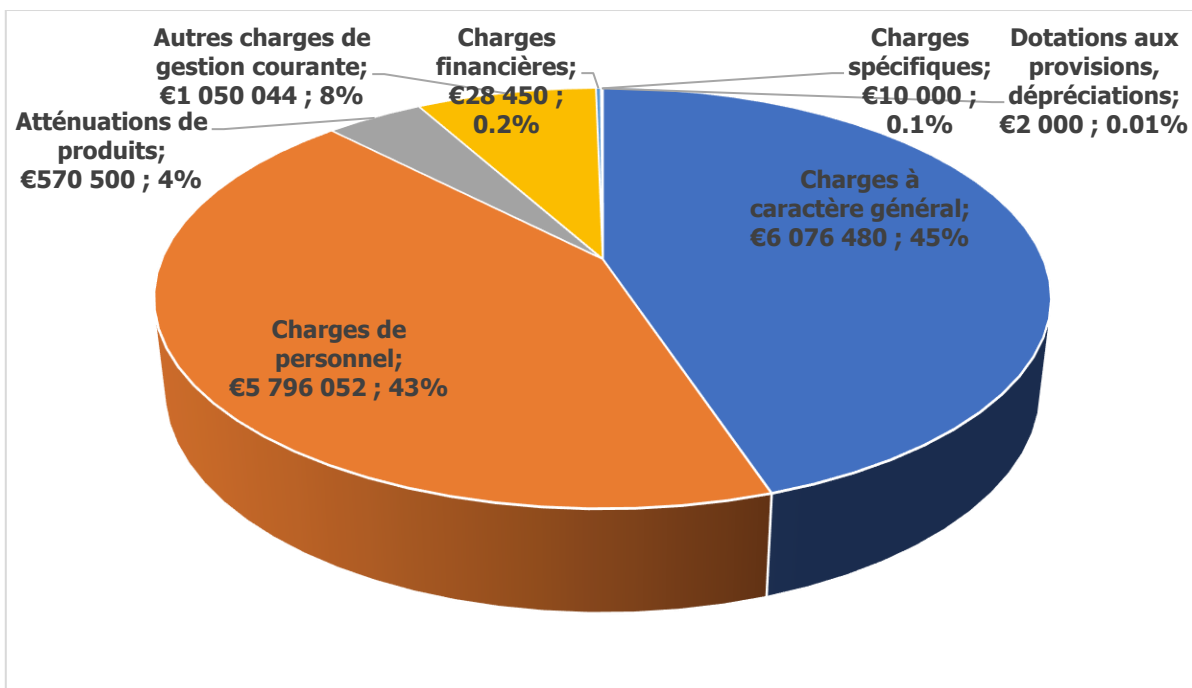
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

#### 1.1.1 Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et les fluides des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2023 s'élèvent à un montant total de 13 533 526 €.

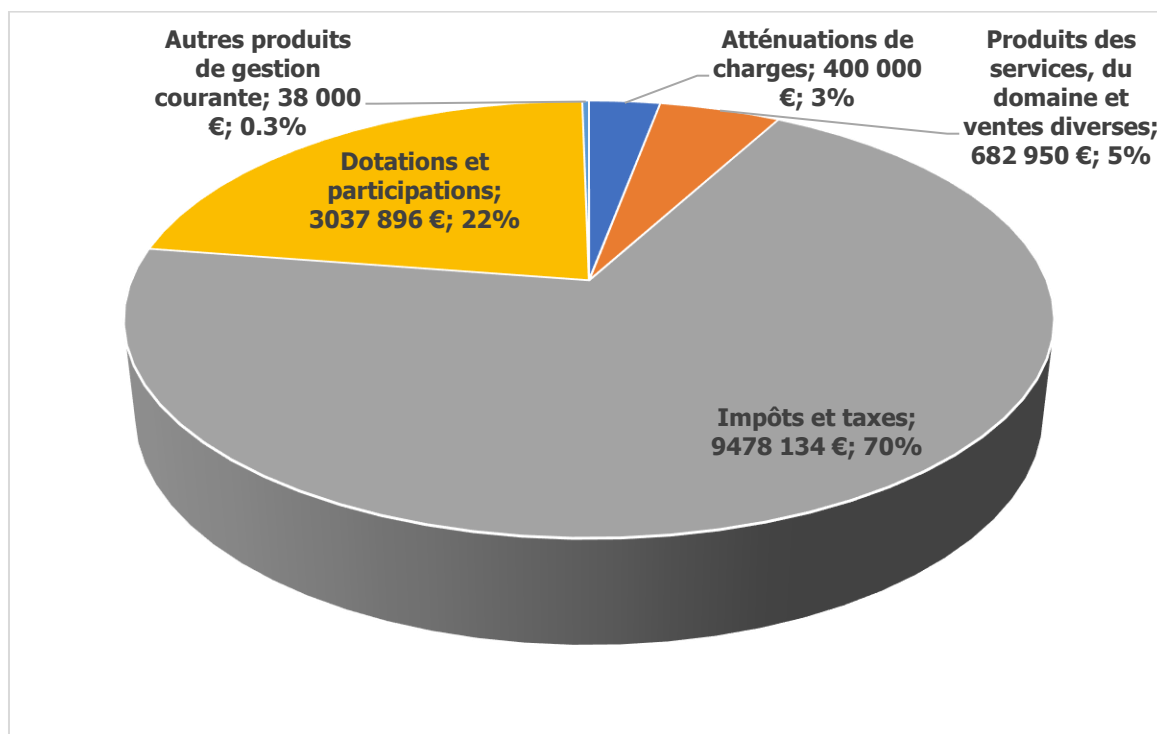
Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



### 1.1.2 [Les recettes de la section de fonctionnement](#)

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent principalement au produit de la fiscalité directe locale, aux dotations versées à par l'Etat, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches...).

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



## 1.2 La section d'investissement

### 1.2.1 [Les dépenses d'investissement](#)

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux, mais aussi de subventions d'équipement versées et du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues au budget 2023 à 12 229 363 €.

Répartition des investissements en 2023 :

- Administration Générale : 406 400 €
- Petite Enfance : 323 872 €
- France Services Habitat – Gens du Voyage : 1 003 940 €
- Aménagement – Economie : 818 003 €
- Voirie – Patrimoine – SIG – Informatique : 5 189 590 €
- Collecte et traitement des déchets : 1 811 100 €

### 1.2.2 [Les recettes d'investissement](#)

Principales recettes d'investissement 2023 :

- Subventions d'investissement : 3 626 566 €
- FCTVA : 1 536 932 €
- Autofinancement : 5 953 242 €
- Emprunt (théorique) : 302 485 €
- Amortissements (opérations d'ordre) : 1 148 988 €

### 1.2.3 [La gestion de la dette](#)

Le montant total du capital restant dû de la dette du budget principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 756 779 €.

La dette des budgets annexes Activestre 2 (67 512 €), Naudon (326 293 €) et CUMA (100 533 €) porte la **dette consolidée** de la collectivité à **1 251 117 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### ➤ [La capacité de désendettement](#)

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il est égal à l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année budgétaire en cours divisé par l'épargne brute de l'année en cours.

La communauté de communes présente un ratio très faible de 0.41, qui lui permet d'envisager un financement de ses investissements par l'emprunt.

## 1.3 Le budget annexe Tourisme

L'Office de tourisme du Volvestre est un organisme local d'accueil et d'information, qui accompagne les professionnels du tourisme et assure la promotion et le développement touristique du Volvestre.

Il est également au service des habitants, en travaillant quotidiennement à l'amélioration de leur cadre de vie par le développement des activités de loisirs et la valorisation des richesses qui les entourent.

Le budget annexe tourisme retrace les dépenses et recettes de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » transférée à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève en section de fonctionnement à 324 325 € et en section d'investissement à 41 800 €.

#### **1.4 Le budget annexe Hôtel d'Entreprises**

Ce budget retrace les opérations liées à la location des 10 box de l'Hôtel d'Entreprises situé sur la zone d'activité Activestre à Carbonne.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève en section de fonctionnement à 333 558 € et en section d'investissement à 198 771 €.

#### **1.5 Le budget annexe CUMA**

Ce budget annexe a été créé pour retracer les opérations de construction d'un atelier de découpe de viande au profit d'une CUMA, sur la commune de Montesquieu-Volvestre, sous la forme d'un crédit-bail.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève en section de fonctionnement à 80 287 € et en section d'investissement à 136 509 €.

#### **1.6 Les budgets annexes des zones d'activités économiques**

Ils correspondent, entres autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones d'activités économiques Activestre 1 et 2, Serres 1, Naudon, Penelle, Capens et Lavelanet-de-Comminges.